

MÉMO DES CHARGES À PRÉVOIR

Charges d'exploitation

Charges ponctuelles ou variables

- Coûts de création de l'entreprise elle-même (CFE, dépôt de noms, intervention de conseils, etc.)
- Coûts liés à l'achat ou location de locaux (frais d'agence, de notaires)
- Coûts liés à l'aménagement des locaux (travaux, mobilier)
- Coûts liés à la mise en activité (achat d'une caisse enregistreuse, matériel informatique, etc.)
- Achats et appel à la sous-traitance
- Coûts d'utilisation du ou des véhicules (carburant, stationnement, péages...)
- Montant des frais de transport sur marchandises. Il est calculé en pourcentage de votre chiffre d'affaires (évoquez ce point avec des transporteurs et un expert-comptable)
- Prospection commerciale et frais liés tels que voyages, déplacements, coûts de publicité, etc.
- Autres charges ponctuelles ou variables

Charges récurrentes

- Loyers
- Énergies (gaz, électricité...)
- Communications (téléphonie fixe et mobile, connexion internet...)
- Experts (conseil, expert-comptable)
- Nettoyage des locaux
- Salaires bruts
- Charges sociales et patronales
- Charges fiscales (impôts et taxes)
- Votre propre rémunération
- Cotisations d'assurances (véhicules, locaux, personnes)
- Autres charges récurrentes

Charges autres

- Remboursements d'emprunts (locaux, véhicules, matériels...)
- Autres charges financières

NOS CONSEILS

Pensez à rester en cohérence avec votre plan d'action commercial.

Les dépenses prévues pour générer de l'activité doivent se retrouver dans vos éléments financiers.

Soyez le plus exhaustif possible de façon à montrer votre réalisme.

Un véhicule, par exemple, constitue un investissement mais il génère également des coûts (carburant, péage, stationnement...).